



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cardiologie

Question écrite n° 98398

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les réflexions qui lui ont été soumises concernant l'accès toujours restreint à l'implantation de valves aortiques par voie percutanée (TAVI) pour les patients souffrant de sténose aortique en France, alors que cette technologie répond aux objectifs des autorités de santé en termes de médecine ambulatoire. En effet, il lui est indiqué que le TAVI, dont l'efficacité a été démontrée par de nombreuses études cliniques, s'inscrit pleinement dans le cadre de la réduction des durées d'hospitalisation voulue par le ministère de la santé. Il lui est également rappelé qu'une analyse des différents programmes de médicalisation des systèmes d'informations (PMSI) pour l'année 2015 révélerait que la durée moyenne nationale d'hospitalisation nécessaire à l'implantation d'une valve aortique par voie percutanée était de 10 jours, en amélioration constante depuis plusieurs années, contre 14,4 pour la chirurgie valvulaire cardiaque conventionnelle. La valeur ajoutée de la technologie serait d'autant plus remarquable que le patient TAVI type est inopérable ou à très haut risque chirurgical, tandis que le patient chirurgical type a un risque opératoire bien moins élevé. Selon son interlocuteur, le TAVI présente également l'avantage d'être bien moins traumatisant pour le patient que la chirurgie cardiaque conventionnelle, et permet d'éviter les risques d'infection inhérents à toute hospitalisation de longue durée. Pourtant, il constate que le TAVI est aujourd'hui réservé aux seuls patients inopérables et à une frange limitée de patients à haut risque, privant un nombre substantiel de Français d'un traitement plus rapide et moins invasif que la chirurgie conventionnelle. C'est pourquoi il souhaiterait savoir si une extension de la thérapie à un groupe de patients plus large est prévue prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98398

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 août 2016](#), page 7049

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)